



## Section Foot Féminin

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°32

---

Réunion téléphonique du lundi 1er avril 2019

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

### **COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS et JEUNES**

#### ➤ Seniors

#### **1/4 de Finales :**

#### **21384230 FLEURY FC 91 2 / VAL D'EUROPE FC 1 du 03/04/2019**

Courriel de VAL D'EUROPE FC demandant le report (convocation le même jour en Commission Régionale de Discipline).

La Section reporte ce match au mercredi 10/04/2019 – 20h00.